



STATIONNEMENT VELO

DESCRIPTION :

Le vol est l'un des freins à la pratique du vélo. La mise en place de stationnement vélo sécurisé et abrité est une solution simple et efficace pour développer la pratique.

Pour se faire, la CAPI peut fournir aux entreprises désireuses les arceaux vélos nécessaires aux stationnements. Il conviendra de les placer dans un local existant ou d'installer un abri.

OBJECTIFS :

- Inciter à l'utilisation du vélo comme mode de transport principal
- Permettre à ses salariés de disposer d'un abri sécurisé et améliorer leur confort

INTERETS :

POUR L'ENTREPRISE :

- Mener une politique environnementale en valorisant l'usage du vélo
- Encourager l'activité physique pour ses salariés
- Améliorer le climat social

POUR LES SALARIES :

- Disposer d'un espace sécurisé et abrité pour stationner son vélo
- Améliorer le confort

POINT D'ATTENTION :

- Identifier un emplacement proche de l'entrée du site



STATIONNEMENT VELO

COMMENT METTRE EN PLACE CETTE ACTION ?

AVANT L'ACTION :

- > Contacter la CAPI
- > Contacter un prestataire pour la pose des arceaux et de l'abri

PENDANT L'ACTION :

- > Le prestataire pose les arceaux et l'abris

APRES L'ACTION :

- > Suivre l'utilisation du parking vélo

PARTENAIRES :

- > CAPI

COÛTS ET INDICATEURS :

COÛTS ESTIMÉS

Coût de la pose et de la fourniture de l'abris (à partir de 1 000€)

INDICATEURS DE SUIVI

- > Nombre de vélos stationnés

DELAI DE REALISATION

Rapide (une demi-journée)

CONTACTS :

CAPI

Adrien OSMANIAN
06 35 49 08 50
aosmanian@capi38.fr